Schweizerische Fachstelle für behindertengerechtes Bauen

Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés

Centro svizzero per la costruzione adatta agli handicappati

Bulletin d'information

No 8/86 décembre 1986

Sommaire:

	Page
Avant propos	
Services régionaux de consultation	1
- SWISSBAU 87	1
- Information sur les "groupes de travail barrières architecturales + transports"	3
- Répartition des tâches à l'intérieur de la région / du canton	4
- Rencontre des commissions romandes des barrières architecturales à Sion	5
- "La tante Lieseli"	11
- Rencontre des conseillers en construction adaptée aux handicapés de Suisse alémanique et du Tessin à Bâle	12
- Exposition: version française et version italienne	16
Bases techniques	17
- Consultation sur: le choix de tables adaptées aux utilisateurs de fauteuil roulant	18
Indications techniques et autres	21
- Collaboration des services de consultation régionaux sur la construction adaptée avec les bureaux de conseils sur les moyens auxiliaires et les centres d'ergothérapie	21
Nouvelles publications	25
- Vorm Bauen ... schauen!	25

Neugasse 136 CH-8005 Zürich Telefon 01/44 54 44 Postcheckkonto 80-4616-2

Avant-propos

Aux conseillers en construction,
aux membres des commissions
des barrières architecturales,
à nos autres lectrices et lecteurs,

Mesdames, Messieurs,

Il y a cinq ans, nous nous installions dans nos premiers bureaux, Zentralstrasse 153. Ce mois de décembre 1981 me semble déjà bien loin - le fait que nous avons, depuis, élu domicile dans de nouveaux locaux y est peut-être pour quelque chose. En fait, je pense plutôt que l'impression de distance résulte du cheminement que les collaborateurs du Centre suisse ont effectué depuis lors.

"De l'ère des pionniers à celle des professionnels", ainsi s'intitulait l'exposé du Centre suisse à la rencontre de Sion. Notons-le: les deux manifestations organisées cette année révèlent que, de leur côté, plusieurs cantons ont fait un bon bout de chemin. Le nombre de participants, la présence des pouvoirs publics témoignent de cette progression. Les signes extérieurs de l'évolution ne doivent cependant pas nous faire oublier les efforts quotidiens qu'elle suppose: échange régulier d'expériences, entretien de contacts personnels avec les professionnels sensibilisés à nos idées. Les comptes rendus des deux rencontres se bornent donc à en rendre quelques impressions, à formuler certaines suggestions. De quoi vous donner l'envie d'y participer l'an prochain.

1987: l'année qui vient nous offre de nouvelles occasions de promouvoir et de populariser l'idée de la suppression des barrières architecturales. Pour la seconde fois depuis 1985, le Centre suisse tiendra un stand à la SWISSBAU, exposition professionnelle de la construction. Quelques mois plus tard, vraisemblablement dans le courant de l'été, la nouvelle version de la norme sera publiée. Dans ce domaine, le Centre suisse s'emploie à diffuser et à coordonner l'information à tous les professionnels. Il veille en même temps à mettre au point les documents qui doivent nécessairement compléter ce texte de base. C'est ici que le bulletin d'information constitue un précieux auxiliaire: il nous permet en effet de consulter les professionnels et de tirer parti de leur expérience, avant de publier les documents définitifs.

Nos cinq bougies ne nous permettent pas encore de crier victoire: nous devons renforcer les structures grâce auxquelles la suppression des barrières architecturales peut devenir réalité. Tous les signes attestant que notre travail est reconnu nous donnent le courage de le poursuivre. Les lecteurs du bulletin d'information forment un noyau actif - nous avons besoin d'eux pour continuer notre route vers l'objectif commun. Je profite de cet anniversaire encore bien modeste pour vous remercier de votre engagement et vous assurer que nos services sont entièrement à votre disposition.

Matthias Hürlimann
architecte diplômé EPFZ
directeur du Centre suisse

Services régionaux de consultation

Swissbau 87

La SWISSBAU est la plus grande exposition suisse de la construction. Elle aura lieu à Bâle du 10 au 15 février 1987. Pour la seconde fois, depuis 1985, le Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés y tiendra son propre stand. L'information sera cette fois présentée en allemand et français.

La SWISSBAU offre une excellente occasion de diffuser largement l'idée de la construction adaptée aux handicapés. Le Centre suisse y présentera un nouveau matériel d'information, exposant les principes de la construction adaptée. Ce matériel est conçu en fonction de certains groupes cibles qu'il convient tout particulièrement de sensibiliser.

Les architectes, les maîtres de l'ouvrage, les investisseurs, les professionnels des services publics de la construction et, bien entendu, toutes les personnes handicapées, recevront au stand du Centre suisse des conseils personnels et qualifiés sur toutes les questions ayant trait à l'élimination des barrières architecturales.

Vous trouverez le Centre suisse dans la salle d'exposition 103, dans l'enceinte du stand collectif de la Société suisse des entrepreneurs, stand 341. Les collaborateurs du Centre suisse vous y attendent et se réjouissent de votre visite.

Rencontre 1986 des conseillers en contruction et des commissions des barrières architecturales

pages 5 et 12

Comme l'année passée, 1986 a vu se dérouler deux rencontres des services régionaux de consultation: l'une pour la Suisse alémanique et le Tessin, l'autre pour la Suisse romande. Les impressions de la rencontre de Bâle vous sont données sous la forme d'un procès-verbal légèrement abrégé dans sa version française. En revanche, vous trouverez un compte-rendu détaillé de la rencontre de Sion dans la présente édition du bulletin. De son côté, l'édition allemande en fait le bilan sous la forme d'un reportage. Les procès-verbaux détaillés en langue originale peuvent être obtenus auprès du Centre suisse.

Le 12 septembre, à Bâle, la rencontre des conseillers en contruction de Suisse alémanique et du Tessin a rassemblé 35 personnes. Cette manifestation a été organisée conjointement par le Centre suisse et les professionnels de la région exerçant dans le domaine de la construction adaptée aux handicapés. Monsieur E. Keller, conseiller d'Etat, chef du département des travaux publics du canton de Bâle-Ville, a fait le bilan de la situation et des activités du canton d'accueil.

Le 13 novembre, 38 personnes se sont retrouvées à Sion pour la rencontre des commissions romandes des barrières architecturales. Là aussi, l'organisation était une oeuvre commune: celle du Centre suisse et de la commission des barrières architecturales du Valais romand, avec la participation de l'architecte cantonal, Monsieur Bernard Attinger

Nous remercions tous les participants de leur aimable concours.

./.

Exposition:
version française et version italienne page 16

Dans le courant de l'année, ces deux expositions ont été réalisées, à la demande, d'une part, des commissions romandes des barrières architecturales et, d'autre part, de la Federazione ticinese per l'integrazione degli andicappati. Conçues en fonction des besoins des commissions et services de consultation romands et tessinois, elles sont à leur disposition. C'est grâce au financement de Pro Infirmis que les expositions ont pu être réalisées.

Informations sur les "Groupes de travail barrières architecturales + transports" page 3

La suppression des barrières architecturales doit passer du domaine des intentions à celui des faits. Cette évolution dépend largement du dynamisme et de la compétence des forces agissant au niveau régional (cf. à ce sujet: Répartition des tâches à l'intérieur de la région, page 4). A cet égard, les groupements régionaux d'intérêt ont une importante fonction à remplir. Leur principale activité consiste à mettre les obstacles en évidence, à susciter une large prise de conscience par le biais des relations publiques et à jouer le rôle de groupe de pression auprès des pouvoirs publics et des hommes politiques. Nous désignons ces groupes ci-après sous le terme de "groupes de travail barrières architecturales et transports". C'est de la collaboration de ces groupes de travail avec les services régionaux de consultation que dépend largement la réalisation d'un environnement architectural respectant les besoins des personnes handicapées.

Afin d'obtenir une vue d'ensemble des groupes de travail existants ou en projet, nous avons procédé à une petite enquête auprès des services Pro Infirmis de Suisse alémanique. Nous avons extrait les indications concernant la Suisse romande et le Tessin de procès-verbaux et rapports annuels en notre possession. Le tableau que vous pourrez consulter dans les pages suivantes fait la bilan de la situation en octobre 1986. Si vous possédez des informations nouvelles ou supplémentaires, veuillez nous les communiquer le plus rapidement possible.

Répartition des tâches à l'intérieur de la région/du canton page 4

Nous vous soumettons ci-dessous une liste récapitulant les compétences et tâches régionales dans le domaine de la construction adaptée aux personnes handicapées. Cet instrument doit vous aider à répartir les tâches judicieusement et à mettre en évidence certaines lacunes (domaines d'activité dont aucun organisme n'a encore pris la responsabilité). Nous présentons cette liste récapitulative pour avis, en vous prions d'y apporter les adjonctions, corrections et commentaires que vous jugez nécessaires.

Récapitulation des résultats de l'enquête: Groupes de travail 'barrières architecturales + transport'

Canton / Ville	Nom et année de fondation du groupe de travail	Tâches du groupe de travail	Forme d'organisation/organe juridiquem. resp. du groupe	Composition du groupe de travail Collabor. professionnel(s) constr.		Contacts avec services régionaux pour la constr. adaptée aux handic.
Argovie	Pas de groupe de travail barrières architecturales		Konferenz der aargauischen Behindertenorganisationen			Référence à la "Beratungsstelle für behindertenger. Bauen",Of. cant. cons.
Appenzell R.I. Appenzell R.A.						Référence au service de consult. de l'ASI pour les cantons AI et AR
Bâle-Campagne						Référence à M. Strub, conseiller ASI
Bâle-Ville	Fachkommission B, barrières archit./construction/transports/habitat; 1985	Coordination et promotion des activités; formulation d'avis, consultations sur modifications des lois; étude de questions de principe et recherche de solutions	Kommission für Behindertenfragen Basel-Stadt	3 rep. entraide, 1 serv. soc., 2 institutions pour handicapés, 1 employeur		Contacts avec: M. Koepp, conseiller ASI M. Wehrli, conseiller PI
Berne	Arbeitsgruppe Körperbehinderte Stadt Bern	Mise en évidence barrières archit. + essai de suppression; contacts avec responsables et pouvoirs publics	Konferenz für Behindertenfragen Stadt Bern	Handicapés, non-handicapés, professionnel const. (total 7)	oui	Contact avec KIO-Beratungsstelle Bauen für Behinderte
Fribourg	Commission fribourgeoise des barrières architecturales	Elaboration guide de la ville; quelques interventions auprès maîtres de l'ouvrage et pouvoirs publics		Handicapés, non-handicapés, représentants des handicapés		
Genève	Commission architecture Commission transports	Mise en évidence et étude des problèmes des handicapés; relations publiques; consultations; interventions visant à faire respecter la loi dans domaine constr. publiques; contacts avec les pouvoirs publics	Association H.A.U. "Handicapés Architecture, Urbanisme", 1967	Handicapés, non-handicapés, représentants des handicapés, professionnel de la construc.	oui	Dans le groupe de travail
Glaris	Pas de sous-groupe barrières architecturales	Quelques démarches auprès d'architectes Service de taxi pour utilisateurs de fauteuil roulant	Glarner Kommission für Behindertenfragen/Vereinigung Glarner Invaliden-Organisationen			
Grisons	Groupe de travail en projet					
Jura	Groupe des architectes, 1980	Examen de quelques mises à l'enquête publiques; collaboration avec les pouvoirs publics; inventaire; relations publiques; consultations; propositions de solutions techniques	Association jurassienne pour l'élimination des barrières architecturales, AJEBA, 1980	Handicapés, non-handicapés, représentants des handicapés, professionnel de la construc. (total 22)	oui	Dans le groupe de travail
Lucerne	Arbeitsgruppe für behindertengerechtes Bauen	Contact systématique (lettre) avec demandeurs d'autorisation de construire; relations publiques; consultations dom. privé + public; nouvelle loi sur constr.; contacts avec pouvoirs publics	Koordinationsstelle der Selbsthilfeorganisationen, KOST, 1981	Handicapés, non-handicapés, représentants des handicapés, professionnel de la construc.	oui	Dans le groupe de travail
Neuchâtel	Commission neuchâteloise des barrières architecturales	Contacts ponctuels lors des mises à l'enquête publique; collaboration avec architectes et pouvoirs publics; renseignements et envoi de documentation		Handicapés, non-handicapés, représentants des handicapés, (total 19)		
Nidwald	Pas de service cantonal PI					
Obwald	Pas de service cantonal PI					
St-Gall Oberland st-gallois	Sous-groupe construction/ habitat en constitution Arbeitsgruppe gegen arch. Barrieren	Consultations sur constructions nouvelles et transformations; suppression barrières dans bâtiments publics existants	Behindertenkonferenz Stadt St.Gallen Groupe de travail ouvert à tous les intéressés	2 handicapés, 2 représentants des hand., 1 profes. constr.	oui	Contact avec serv. de l'ASI (Beratungstelle für behinderteng. Bauen)
Schaffhouse		Contrôle de mises à l'enquête publique; envoi par Pro Infirmis d'une feuille d'information aux maîtres de l'ouvrage de constructions publiques ou ouvertes au public ainsi que d'immeubles d'habitation collective				
Schwyz	Pas d'activités					
Soleure						Recours au service pour la construction adaptée de l'ASI à Olten
Thurgovie	Arbeitsgruppe für behindertengerechtes Bauen Oberthurgau, 1986	Action préventive: éviter bar. arch. dans constructions publ. nouvelles; améliorations: bâtiments ouverts au public et transformations; respect loi sur la construct.		Handicapés, non-handicapés, représentants des h.(total 11)		Contacts avec conseiller de l'ASI Office cantonal des constructions
Tessin	Commissione barriere architettoniche, 1985	Contact systématique (lettre) avec demandeurs d'autorisation de construire; collaboration systématique avec pouvoirs publics; consultations; relations publiques	Federazione ticinese per l'integrazione degli andicappati, FTIA	3 handicapés, 3 professionnels de la construction	oui	Dans le groupe de travail
Uri	Pas d'activités					
Valais	Commission des barrières architecturales du Valais romand, 1981	Relations publiques; avis sur textes légaux cantonaux; guides de certaines villes		Handicapés, non-handicapés, représentants des handicapés, profes. constr. (total 8)	oui	Dans le groupe de travail
Vaud	Groupe Lausanne Groupe Yverdon	Examen de mises à l'enquête publique (parfois sur place) envoi de lettres; renseignements; interventions pour suppression des bar. arch. (sur demande ou à l'initiative du groupe); relations pub.; contacts avec pouv. publics	Commission vaudoise des barrières architecturales	Handicapés, non-handicapés, représentants des handicapés, profes. constr. (total 15)	oui	Dans le groupe de travail
Zoug	Pas d'activités					
Zurich	Arbeitsgruppe architekt. Barrieren, 1986	Action préventive: éviter bar. arch. dans constructions pub. nouvelles; suppression bar. arch. ou améliorations: bât. ouverts au public/transformations; référence à loi	Behindertenkonferenz Kanton Zürich	Handicapés, non-handicapés, représentants des handicapés, profes. constr. (total 20)	oui	Beratungsstelle für behindertengerechtes Bauen, Office cantonal des constructions
Wetzikon	Verein Rollstuhlbus Zurich Oberland, 1981	Transport de personnes handicapées	Association	Institutions pour handicapés, Membres individuels		
Winterthour	Fachausschuss behindertengerechtes Bauen	Mise en évidence des carences des constr. publiques et privées; démarches auprès services compétents; système de transport par taxi	Groupe de travail	1 handicapé, 3 non-handicapés		

Récapitulation: Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés

Etat: octobre 1986

Bulletin d'information 8/86

Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés

P R O J E T

Construction adaptée/élimination des barrières architecturales:

Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés
Schweizerische Fachstelle für behindertengerechtes Bauen
Centro svizzero per la costruzione adatta agli handicappati

Répartition des tâches à l'intérieur de la région / du canton

Domaines	Tâches	Compétences		
		Groupe de travail/organisation handicap.	Service de consultation	Office cantonal des constructions
Relations publiques Défense des intérêts du groupe	Recensement de besoins et problèmes			
	Intervention précoce en cas de projet important			
	Actions suscitant prise de conscience du problème			
	Interventions dans domaine des bases juridiques			
	Coordination des activités régionales			
Examen, Contrôles	Examen systématique demandes permis de construire			
	Démarches auprès maîtres ouvr./archit./serv. pub.			
	Contrôle des constructions achevées			
	Mesures favorisant application prescriptions légales			
Conseil, information professionnelle	Conseil et information des maîtres ouv./architectes			
	Conseil et appui des handicapés/ou représentants			
	Organisation de petites adaptations			
	Information sur les possibilités de financement			
	Avis et expertises			
	Vue d'ensemble, contacts organis. région./serv. pub.			

novembre 1986

PROCES-VERBAL DE LA RENCONTRE ROMANDE DES COMMISSIONS DES BARRIERES ARCHITECTURALES DU 13 NOVEMBRE 1986 A SION

1. Ouverture de la rencontre

M. Charles Balma, président de la commission des barrières architecturales du Valais romand, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants de cette rencontre.

Les salutations de la ville de Sion sont transmises par M. Antoine Zen Ruffinen, conseiller communal.

2. De l'ère des pionniers à celles des professionnels

M. Matthias Hürlimann, directeur du Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés, salue les personnes présentes. Il remercie la commission des barrières architecturales du Valais romand pour sa collaboration à l'organisation de cette journée.

Ensuite il parle du travail du Centre suisse qui se base sur le principe de la répartition des tâches. Le Centre suisse s'occupe plus particulièrement de la mise en place d'une documentation, de la mise au point de bases techniques, de l'information générale et de la coordination.

D'autres tâches comme

- les relations publiques et la défense des intérêts du groupe,
- l'examen de demandes d'autorisation de construire et le contrôle des constructions terminées,
- le conseil et l'information professionnels

ne peuvent être abordées que sur le plan cantonal ou régional.

Les commissions sont en train de travailler d'une manière plus professionnelle, car le besoin de la part des architectes et des maîtres de l'ouvrage en informations et en conseils professionnels augmente. Le Centre suisse offre ses services en tant que partenaire. Mais il est important que chaque canton ou chaque région trouve la solution qui lui convient le mieux.

3. Expériences des différentes commissions

GE:
Dans le canton de Genève c'est l'Association H.A.U. (Association Handicapés-Architecture-Urbanisme) qui s'occupe des problèmes des barrières architecturales. Elle s'est donné comme but d'étudier tous les problèmes des barrières architecturales, d'informer les milieux concernés, de promouvoir toutes dispositions légales et de coordonner les actions entreprises.

L'Association compte plus de 40 membres, personnes handicapées et personnes valides, qui travaillent bénévolement et représentent différents milieux.

./.

Elle est composée

- d'un comité
- d'un secrétariat
- de trois commissions de travail (information, transports, architecture).

Un délégué, mandaté par le Département des travaux publiques fait partie de la commission d'architecture.

Il est souligné qu'une documentation seule ne suffit pas. Une information suivie (c.à.d. dans chaque phase du projet) est très importante.

NE:
Dans le canton de Neuchâtel la commission des barrières architecturales est un groupe de travail sans statut officiel. Son but est l'information et la sensibilisation. Les architectes ou les maîtres de l'ouvrage sont contactés lors de la mise à l'enquête dans la Feuille officielle. La commission ne dispose pas d'un architecte indépendant qui pourrait conseiller les autres architectes et analyser les projets. Faire analyser un projet par un autre architecte (collègue) est toujours une chose délicate. Serait-il possible d'envoyer les plans au Centre suisse?

Selon M. Hürlimann, les consultations devraient être régionalisées. Il est souvent nécessaire d'effectuer des visites sur places. Le Centre suisse peut intervenir s'il n'y a pas d'autres possibilités.

En ce qui concerne le subventionnement des services de conseils par l'AI, il est dit que les subventions ne sont versées que s'il s'agit d'un objet spécifique concernant une ou plusieurs personnes handicapées.

JU:
L'Association jurassienne pour l'élimination des barrières architecturales (A.J.E.B.A.) demande à l'Etat les dossiers qui concernent les bâtiments ouverts au public et les fait examiner par un architecte conseil (un architecte par district). A Delémont et à Porrentruy ce travail est accompli par les chefs de service de l'urbanisme. Le travail d'expert est payé par l'Etat.

4. Les prestations du Centre suisse (par M. Walter Fischer)

prestations actuelles

- exposition en langue française
  Elle est entreposée à Lausanne et peut être utilisée par les commissions.
- documents divers (fiche technique, questionnaires, liste de contrôle, liste ascenseurs-standard, prospectus du Centre suisse etc.)
- bulletins d'information
- documentation et bibliothèque
- organisation de séminaires, conférences et cours
- à disposition des commissions pour des renseignements et conseils.

projets pour l'année prochaine

- parution de la nouvelle norme du CRB
  (la nouvelle norme et le guide de l'ASI ne se feront plus concurrence)

./.

- stand à la SWISSBAU à Bâle
- nouveaux documents (prospectus de huit pages, dossier de documentation, pochoir de dessin pour les architectes).

Les commissions romandes sont invitées à signaler au Centre suisse jusqu'à fin décembre 1986 le nombre nécessaire de prospectus en langue française.

5. Apéritif, repas de midi, visites

La matinée se termine par un apéritif offert par l'Etat du Valais. Après l'allocution de M. Bernard Attinger, architecte cantonal, l'exposition sur les barrières architecturales est présentée aux participants.

Le repas de midi est servi au Foyer Valais de Coeur. Ensuite les représentants des commissions ont la possibilité de visiter des logements adaptés, le Foyer Valais de Coeur ou la piscine de la ville de Sion.

6. Activités dans le canton du Valais

M. André Berclaz, Chef de l'Office en faveur des handicapés, explique que l'activité dans le canton du Valais repose sur des dispositions légales et se traduit par leur application.

Aspect légal

- Loi du 12 mai 1978 sur les mesures en faveur des handicapés.
  Un chapitre traite de l'intégration sociale (barrières architecturales), des logements pour handicapés physiques et de l'intégration professionnelle.
- Une ordonnance de 1982 vise la suppression des barrières architecturales dans les constructions ouvertes au public et dans les constructions entreprises par l'Etat ou subventionnées.

./.

- Un arrêté (1983 et modifié en 1985) permet de subventionner jusqu'à 60 % les dépenses occasionnées par la suppression des barrières architecturales dans des constructions privées ouvertes au public qui datent avant l'entrée en vigueur de cet arrêté.

Aspect pratique

Une collaboration entre la commission du Valais romand, l'Etat et les communes s'est instaurée.

a) Commission du Valais romand

M. Balma présente la commission qui est un groupe de travail sans statut officiel et dont les membres travaillent bénévolement. Ce groupe agit par des actions ponctuelles : sensibilisation et information par des articles dans la presse, par des lettres à des corporations, associations professionnelles; édition du guide pour handicapés des villes du Valais; collaboration avec l'Etat et les communes.

Le bilan peut être considéré comme positif.

Pour l'avenir, M. Balma souhaite que le groupe soit reconnu par l'Etat. Le groupe devrait avoir un mandat précis et devenir un organe de pression et de consultation. Le contact avec le Centre suisse va être intensifié.

b) Etat

M. Berclaz relève que l'Etat a la tâche de contrôler les plans de construction. La délivrance de l'autorisation de construire est subordonnée à l'application des dispositions légales en ce qui concerne la suppression des barrières architecturales. La Commission cantonale de construction soumet les dossiers soit au Service social de protection des travailleurs et des relations du travail soit au Service des bâtiments pour examen et préavis. L'Office en faveur des handicapés apporte sa collaboration.

Pour le contrôle des constructions les communes sont les premiers responsables. L'Office en faveur des handicapés a donc cherché la collaboration des communes en leur demandant de nommer un répondant communal qui est responsable pour toutes les questions qui touchent le problème des barrières architecturales.

c) Communes

Expériences de deux répondants communaux

M. Bernard Stucki est le répondant de Sierre et de la Noble Contrée. Lui-même et une deuxième personne font partie de la commission d'édilité et de l'urbanisme de la ville de Sierre avec droit d'intervention. Ce système semble être unique en Suisse romande ou même en Suisse. Les deux répondants reçoivent, pour examen, les dossiers qui concernent les constructions ouvertes au public, 2 à 3 jours avant la séance de la commission. Les remarques formulées sont pris en considération.

./.

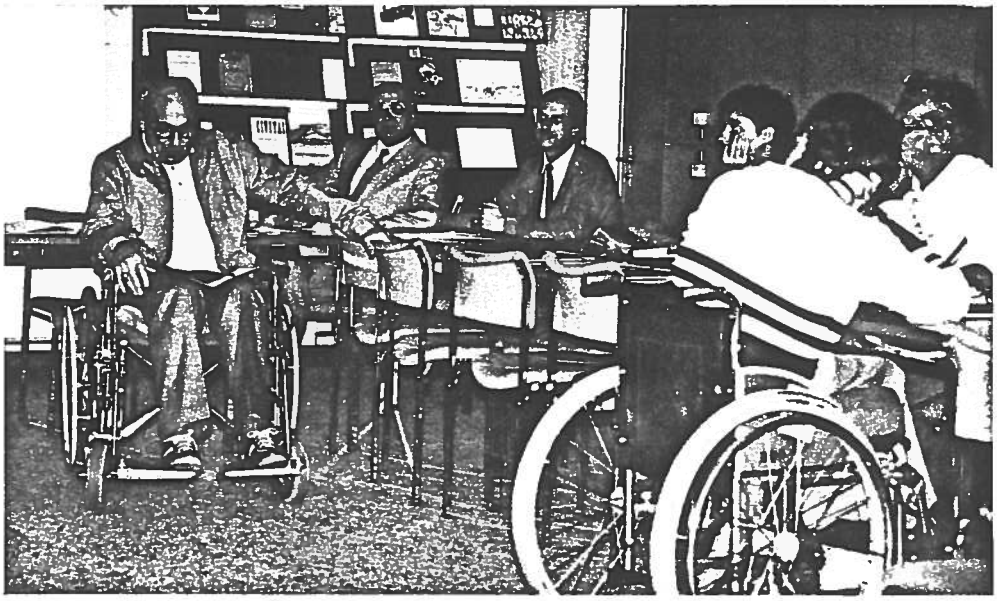

M. Roland Jacquemin est responsable pour 8 communes du Chablais. Il a contacté tous les présidents de ces communes. Pour sensibiliser les architectes de la région il leur a adressé une lettre. Une émission diffusée par la radio locale a provoqué beaucoup de réactions. M. Jacquemin a connaissance des projets par une copie de la lettre d'information adressée à tous les maîtres d'oeuvre par l'Office en faveur des handicapés. Grâce à son intervention plusieurs projets ont pu être réalisés sans barrières.

7. Divers

Mme Panizzon qui remplaçait Mme Sylviane Blanc transmet les salutations de Pro Infirmis.

M. Georges Parvex, directeur de l'AVHPM, fait part du message adressé par M. le Conseiller d'Etat Bernard Comby qui était empêché d'être présent à cette rencontre.

8. "Bouquet final" offert par le Centre suisse

Présentation d'un sketch intitulé : La triste fin de la commission.
Le thème de ce sketch est la dissolution de la commission des barrières architecturales du Valais parce qu'elle n'a plus de raison d'être - toutes les barrières étant supprimées!

9. Clôture de la rencontre

à 16.15 heures par M. Balma.

Sion, le 26 novembre 1986
KL/rmr

K. Lagger

./.

Rencontre des commissions romandes des barrières architecturales 1986 à Sion

Liste des participants

Fribourg:
- Mme. M. Girod, Pro Infirmis, Fribourg

Genève:
- M. René Kamerzin, H.A.U., Genéve
- Mme. Andrée Prudhon, H.A.U., Genève
- M. Thomas Nadas, architecte, H.A.U., Genève

Jura:
- M. François Miserez, AJEBA, Delémont
- M. Jean Reber, AJEBA, Delémont
- Mme. Anita Mouttet-Bruchez, AJEBA, Porrentruy
- Mme. Aurèle Froidevaux, AJEBA, Bressaucourt
- Mme. Jacueline Roueche, AJEBA, Delémont

Neuchâtel:
- Mme. Madeline Buret, membre du conseil de fondation/Pro Infirmis, Neuchâtel
- M. Tino Jaggi, commission neuchâteloise des barrières architecturales, Bienne
- M. Alain Droxler, commission neuchâteloise des barrières architecturales, La-Chaux-de-Fonds
- M. Michel Sandoz, assistant social, Pro Senectute, Neuchâtel
- Mme. Jo Stauber, ergothérapeute Croix-Rouge, Neuchâtel
- M. Claude A. Bindith, commission neuchâteloise, Neuchâtel
- Mme. Eva Spichiger, commission neuchâteloise, La Chaux de Fonds

Valais:
- M. Jaques-Victor Pitteloud, Municipalité de Sion, Sion
- M. Joseph Iten, architecte, Sion
- M. Edmond Biollaz, Etat du Valais, Sion
- M. Jean Faust, ASI, Sion
- M. Kurt Lagger, office cantonal en faveur des handicapés, Sierre
- M. Xaver Pfamatter, membre du conseil de fondation du centre suisse/ conseiller d'Etat du Valais, Eggerberg
- M. Georges Parvex, Directeur AVHPM, Sion
- M. Bernard Attinger, Etat du Valais, architecte cantonal, Sion
- M. François Kuonen, Etat du Valais, Sion
- M. Roland Jacquemin, répondant, membre comm. valaisanne, Vionnaz
- M. Gérard Crettaz, architecte répondant, membre comm. val., Sion
- M. Georges-Albert Héritier, Pro Senectute, membre comm. val., Sion
- M. Bernard Stucki, répondant, membre comm. val., Sion
- M. Charles Balma, architecte, membre comm. val., Sierre
- M. André Berclaz, office cantonale en faveur des handicapés, Venthône
- M. Antoine Zen-Rufinen, conseiller communal, président de la commission édilite, Sion
- M. Raymond Métral, architecte, membre comm. val., Martigny

Suisse:
- M. Matthias Hürlimann, centre suisse, Zürich
- Mme. Susanne Kreis, centre suisse, Zürich
- M. Joe Manser, centre suisse, Zürich
- M. Walter Fischer, centre suisse, Buttwil
- Mme. Dominique Panizzon, centre suisse/Pro Infirmis, Zürich

"La tante Lieseli"

Je les ais vus pour le première fois dans l'omnibus entre Olten et Berne, en chemin pour Sion où se préparait la rencontre des commissions romandes des barrières architecturales. Je veux parler, évidemment, des sièges rabattants des voitures des CFF. Trois mois plus tôt, avouons-le, j'ignorais jusqu'à leur existence. Depuis que je travaille au Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés, la situation a changé radicalement, croyez-moi. Je m'assieds et laisse errer mon regard sur le paysage de novembre qui défile à ma fenêtre - prospère campagne bernoise, baignée d'un pâle soleil embrumé.

A la gare suivante, monte une dame âgée, gentiment rondelette, le souffle un peu court. Un petit garçon l'accompagne. "C'est encore libre?" Je fais un signe de tête affirmatif et mes deux compagnons de voyage s'installent. Ayant repris son souffle, la dame se tourne vers le petit garçon, son petit-fils sans doute, et dit: "Tu vois, ces sièges, on peut les relever. Et alors, il y a assez de place pour les gens en chaise roulante. Maintenant, la tante Lieseli n'a plus besoin d'aller dans le fourgon à bagages, elle peut voyager avec nous." En souriant, j'explique qu'à Berne je vais justement retrouver les collègues qui, avec les CFF, ont mis au point ces nouveaux compartiments. "Pas possible' Alors, ça tombe bien: donnez-leur le bonjour de ma part, et puis, dites-leur qu'ils ont fait du bon travail. Pas vrai, Hansli?"

W.F.

P R O C E S - V E R B A L

Manifestation: 4e rencontre des conseillers régionaux en construction adaptée aux personnes handicapées de Suisse alémanique et du Tessin

Lieu: Hôtel Hilton, Bâle

Date: 29 août 1986

Point 1 Accueil des participants

Matthias Hürlimann, directeur du Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés et responsable de la rencontre, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il remercie les participants bâlois d'avoir contribué à l'organisation de cette manifestation.
Il constate que le nombre des représentants des différents cantons a de nouveau augmenté (cf. liste des participants). Il salue tout particulièrement les représentants des offices fédéraux: Messieurs S. Kaspar, de l'Office des constructions fédérales, M. Munter, de l'Office fédéral du logement, G. Bregnard, de l'Office fédéral des transports et R. Brodt, de l'Office fédéral des routes. Il souhaite également la bienvenue à la délégation de l'ASI, constituée de Monsieur Bruno Bachmann et des conseillers en construction de l'ASI. Enfin, il relève que les représentants du canton de Berne sont venus particulièrement nombreux.

Walter Fischer, nouveau collaborateur du Centre suisse, est présenté à l'assistance.

En conclusion, M. Hürlimann informe l'assemblée que le programme de la rencontre va subir une modification. Le sujet qui devait être abordé à 11h.00 (instruments de rationalisation du travail) remplacé par une information sur la norme du CRB. En revanche, la question sera traitée sous le point "échange d'expériences" ainsi que dans le bulletin d'information.

Point 2 Echange d'expériences entre les services régionaux de consultation

Joe Manser présente brièvement les exposés qui vont suivre. Il déclare que, contrairement à l'année précédente où seul un service s'était présenté, la rencontre de cette année donnera aux services de trois différents cantons l'occasion d'exposer leurs activités. Il présente les trois intervenants: P. Haaf, service de consultation de l'ASI, Oberland st-gallois, Sargans, P. Bommer, Beratungsstelle für behindertengerechtes Bauen, Kant. Hochbauamt, Zurich, A. Gysin, KIO-Beratungsstelle für richtiges Bauen für Behinderte, Berne.

Les trois intervenants présentent leur service à l'aide d'un questionnaire préparé à l'avance.

Haaf: le service de l'ASI emploie 2 personnes. Son activité est soutenue par un groupe de travail, composé de représentants de Pro Infirmis et "Das Band" ainsi que d'architectes. Des membres de l'ASI assurent aussi leur appui. Env. 150 demandes de renseignements téléphoniques et env. 100 consultations par an, dont

./.

env. 30 sur place. Il travaille avec une liste de contrôle qu'il a lui-même mise au point.

P. Haaf aurait besoin d'une liste de contrôle spécifique pour les installations sanitaires publiques. La correspondance, les plans et notes se rapportant aux consultations sont archivés. Le service ne fait appel à d'autres professionnels que dans le domaine des moyens auxiliaires (physiothérapeutes).

P. Bommer: en mai 1982, le Conseil d'Etat du canton de Zurich a décidé de constituer un service de consultation en matière de construction adaptée aux handicapés. Sa tâche consiste principalement à contrôler les bâtiments subventionnés par le canton. Le service emploi 2 personnes. Le volume de travail nécessité par les consultations correspond à env. 1/6 d'un poste à plein temps. Financement par le biais des impôts. Env. 40 demandes de renseignements téléphoniques par an, aboutissant à quelque 25 consultations sans déplacement et pratiquement autant sur les lieux. Le service n'emploie pas de liste de contrôle: les collaborateurs l'ont "en tête". Les adminstrations communales en auraient certainement besoin dans le domaine des installations sanitaires et électriques. La documentation écrite et les plans sont archivés par commune. Le recours à d'autres professionnels est superflu, car cette partie des activités est effectuée par d'autres services.

A. Gysin: fondation du service de consultation en 1979. L'organe juridiquement responsable est la "KIO-Arbeitsgemeinschaft". Champ d'activité: le canton de Berne.
Budget: fr. 75'000.-- par an. Ce montant comprend la rémunération des conseillers pour 750 heures de travail par an. Les consultations sont assurées par des architectes indépendants. Ce travail correspond à env. 40% d'un poste à plein temps. Financement couvert en totalité par le canton.

Questions de l'assistance aux intervenants:

Q	Kaspar:	Quelles-sont les trois questions les plus fréquentes?
R	Haaf:	Qui paye et qu'est-ce-que ça coûte?
R	Bommer:	En général: Sommes-nous vraiment obligés de faire quelque chose? Dans le privé: Qu'est-ce-que ça coûte?
R	Gysin:	Est-ce nécessaire? Est-ce-qu'il ne suffirait pas de poser une sonnette? Questions fréquentes venant de l'hôtellerie.
Q	Bachmann:	En quoi consiste le succès du conseiller? Quels sont les moyens d'imposer les dispositions, par ex. pour les WC des restaurants?
R	Gysin:	Nous ne sommes pas un service officiel et n'en avons donc pas les pouvoirs. Nous ne voulons pas nous opposer aux constructions, mais voir se réaliser un maximum de constructions adaptées.
Q	Köpp:	Est-ce-que la construction adaptée est plus chère?
R	Haaf:	Généralement pas, à condition qu'on y pense suffisamment tôt.
R	Bommer:	Même réponse
R	Gysin:	Des coûts supplémentaires de 2 à 5% sont considérés comme admissibles. Bâtiments publics nouveaux: pas plus cher.

./.

Q Müller: Comment pouvez-vous garantir que l'exécution soit conforme aux prescriptions?

R Bommer: Pas de contrôle pendant l'exécution, mais réception des travaux. En présence de carences (par ex. exécution non conforme aux besoins des personnes handicapées) il se peut que la subvention ne soit pas versée (selon le type de carence).

Wohlfahrt: Prie tous les conseillers de veiller à ce que, dans les hôpitaux également, tous les WC soient équipés de poignées-barres.

Manser: Signale l'existence de lacunes dans les bases pour constructions spéciales (hôpitaux, institutions).

Haaf: Appel à tous: "se demander comment parvenir au but. Faire l'effort de délimiter les compétences au lieu de chercher à se profiler. Objectif: respect des besoins de la personne handicapée."

Hürlimann: Corrobore la déclaration de M. Haaf et incite les services régionaux à intensifier les contacts.

Point 3 Révision de la norme du CRB

J. Manser fait le point sur les travaux de la commission. Il pense que le nouveau texte sera publié au cours de l'été 1987.

(Pause)

Point 4 La construction adaptée aux handicapés dans le canton de Bâle-Ville

M. Hürlimann adresse ses salutations à M. le conseiller d'Etat Eugen Keller, chef du département des travaux publics.

En tant que représentant du Conseil d'Etat, M. Keller souhaite la bienvenue aux participants et donne un court aperçu des mesures prises par les pouvoirs publics pour promouvoir la construction adaptée aux handicapés dans le canton de BS. Les premiers appartements adaptés ont été construits dès 1960 et quelques bâtiments publics ont été rendus accessibles aux fauteuils roulants.
La loi sur le bâtiment est en révision; la nécessité de la construction adaptée aux handicapés devrait y figurer en tant que disposition "globale". Le gouvernement a la volonté d'agir avec souplesse pour tenter de faire accepter les mesures allant au-delà du minimum. Le climat est favorable: il existe une réelle prise de conscience.

E. Tomaschett, directeur de Pro Infirmis Bâle, présente l'activité et les buts du "Arbeitsgruppe hindernisfreies Bauen" de la "Basler Kommission für Behindertenfragen".
En 1981, démarche politique demandant une loi sur la construction adaptée. En 1985, institution d'une commission subordonnée au département de l'économie et des affaires sociales. Tâches: consultation, coordination, étude de questions de principe et de solutions.

K. Wehrli, architecte, Bâle:
exposé sur "20 ans d'expérience dans le domaine de la construction adaptée aux handicapés à Bâle". Le conférencier décrit les solutions concrètes apportées à certains problèmes (notamment dans le cadre de "Grün 80".

./.

M. Köpp, architecte, Bâle présente les tâches du nouveau service régional de consultation sur la construction adaptée aux handicapés de l'Association suisse des invalides. Il estime que les contacts personnels avec les pouvoirs publics

(Le texte des conférences de MM. Wehrli et Köpp peut être demandé au Centre suisse)

(Repas de midi)

Point 5 Feux de circulation conçus pour les personnes aveugles

Tous les participants se rendent à la "Bankenplatz". M. U. Kaiser de la Fédération suisse des aveugles et faibles de vue et M. Mühlemann de la police de la circulation bâloise, exposent sur place les avantages et les inconvénients des différents modèles de feux testés. Retour au Hilton, réponse aux questions de l'assistance: la solution alliant signaux acoustiques et vibrations paraît la meilleure.

(Le texte de la conférence de M. Mühlemann peut également être demandé au Centre suisse)

Point 6 L'hôtellerie face aux besoins des personnes handicapées

A l'aide d'exemples concrets, M. U. Kläy, directeur technique du Hilton expose de quelle manière l'hôtel apporte sa contribution à l'intégration des personnes handicapées. Relevons quelques-unes de ses déclarations: les mesures relatives à l'exploitation sont aussi bien importantes que les mesures architecturales. La sécurité est une règle d'or: le Hilton s'emploie activement à sensibiliser son personnel.

M. Hürlimann remercie tous les participants d'être venus à Bâle. Il exprime sa reconnaissance aux conférenciers ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué au bon déroulement de la rencontre.

Hors programme, après clôture officielle: informations procurées par Monsieur Schlatter, directeur du service information de la Gare CFF de Bâle sur le sujet

l'avenir de la gare des CFF de Bâle.

Les CFF projettent un nouveau centre commercial qui remplacera les magasins répartis sur trois niveaux. Objectif: un seul niveau et conception plus accueillante pour les clients.

Version française abrégée

Le rédacteur du procès-verbal:

(Walter Fischer)

Expositions: "Accès libre" et "Progettare e costruire - pensando alle personne andicappate"

Du point de vue texte et illustrations, les deux expositions sont identiques. Elles se composent de deux parties:
la partie illustrations présente les principaux éléments du problème: les différents types de handicap, le cadre de la vie quotidienne, des exemples parlants.
La partie texte expose de quelle manière les tâches sont réparties à l'échelle nationale. Elle explique la nécessité de services régionaux de consultation, énumère leurs activités et illustre ces informations à l'aide d'un exemple concret.

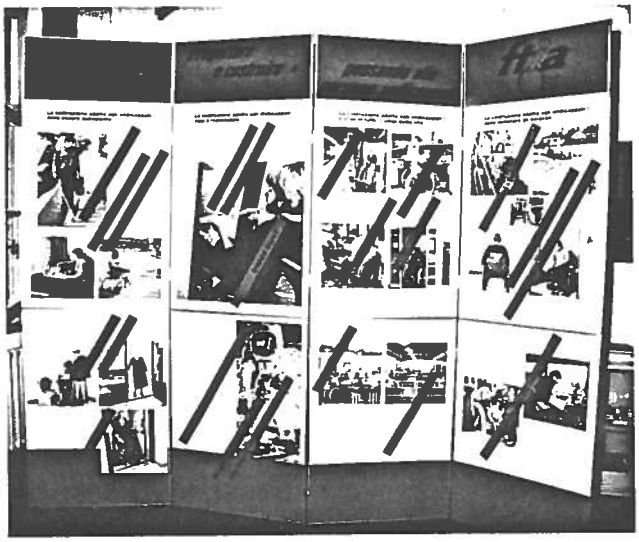

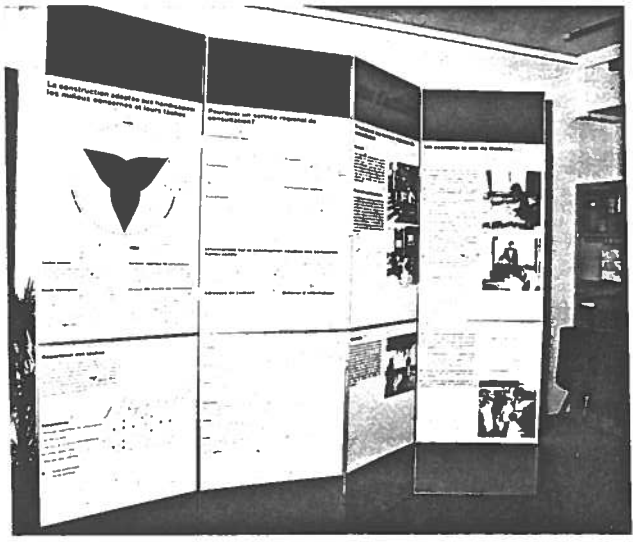

La longueur maximale de l'une des deux parties de l'exposition est de 2.95 m, sa hauteur, 2.35 m. Ces deux parties sont pliantes et s'emballent aisément dans des housses facilitant leur transport. L'exposition se compose en tout de 3 housses: 2 housses de dimensions L 1.05 m/l 0.25 m/H 0.75 m contiennent les deux parties principales. Une troisième petite housse de dimensions L 0.75 m/l 0.30 m/H 0.35 m, renferme les panneaux jaunes (titre) qui viennent "couronner" les deux parties de l'exposition, ainsi qu'un porte-prospectus (qui s'accroche aux panneaux).

L'exposition en langue française est en dépôt auprès de la "commission vaudoise pour la suppression des barrières architecturales" c/o Pro Infirmis, 11 rue Pichard, 1002 Lausanne. La commander à Madame M. Hottinger, tel. 021 / 23 37 37.

L'exposition en langue italienne peut être commandée auprès de la "Federazione ticinese per l'integrazione degli andicappati" FTIA, Casella postale 1520, 6501 Bellinzona. S'adresser à Monsieur L. Giacolini, tel. 091 / 25 30 30.

CONSULTATION:

Mobilier adapté aux utilisateurs de fauteuil roulant: tables

A plusieurs reprises, le Centre suisse a reçu des demandes concernant le choix de tables convenant aux utilisateurs de fauteuil roulant.

La littérature internationale renferme des indications très divergentes sur les dimensions des tables. La plupart du temps, elles sont en outre incomplètes. Le lecteur est surtout étonné de constater que les bases relatives au mobilier destiné à l'équipement de bâtiments spéciaux (impératifs de niveau élevé) sont tout à fait insuffisantes. Situation d'autant plus inacceptable si l'on sait que, ces 20 ou 30 dernières années, des milliards ont été investis dans des homes, des institutions pour personnes handicapées, des hôpitaux etc.. (Les projets ont tout simplement été réalisés en appliquant les "prescriptions minimales" ou en faisant foi en l'expérience de quelques "spécialistes").

Il est connu que, dans le domaine de la construction adaptée aux personnes handicapées, il convient de faire la différence entre:

- les prescriptions minimales
  (bâtiments ouverts au public, logement adaptable etc.)
  et
- les prescriptions de niveau élevé
  (homes et autres institutions pour personnes handicapées, hôpitaux etc.)

Lorsqu'il s'agit de choisir des tables, il convient donc d'opérer une distinction en fonction des situations suivantes:

- données dimensionnelles pour un fauteuil roulant = prescriptions minimales
- données dimensionnelles pour plusieurs fauteuils roulants = prescriptions de niveau élevé

Pour le moment, il n'existe pas de directives complètes concernant les bâtiments nécessitant le respect de prescriptions de niveau élevé. Le Centre suisse doit donc, selon les besoins, publier des documents fournissant des indications sur des sujets déterminés, tel que celui du choix de tables.

Le Centre suisse désire tirer parti de toutes les expériences réalisées dans notre pays. Il procède donc à la consultation de tous les professionnels intéressés par la question de la construction adaptée aux handicapés, avant de mettre au point la version définitive des documents.

Les indications contenue dans notre projet se basent sur les publications parues sur ce thème ainsi sur les données fournies par l'expérience.

Nous prions tous les lecteurs du bulletin d'information disposant de connaissances dans le domaine considéré, de nous faire parvenir leurs commentaires, corrections et suggestions jusqu'au 18 janvier 1987.

./.

Consultation sur:

<u>le choix de tables adaptées aux utilisateurs de fauteuil roulant</u>

Veuillez répondre aux questions suivantes:

1. Que pensez-vous des dimensions indiquées?
2. Faut-il plutôt indiquer les dimensions de la surface de la table ou celles de l'espace libre entre les pieds de table?
3. Quelles solutions font défaut? Lesquelles sont superflues?
4. Quelles indications supplémentaires vous semblent nécessaires en ce qui concerne le choix de tables?
5. Autres remarques.

Tiré de la brochure: 'Avant de bâtir ... réfléchir'

./.

D I M E N S I O N S D E S T A B L E S

	Plusieurs personnes avec fauteuil roulant	Personnes avec et sans fauteuil roulant
Face à face	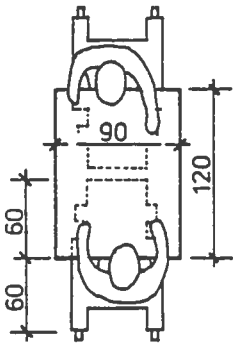	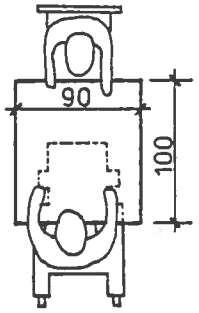
Côte à côte	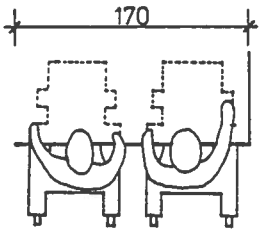	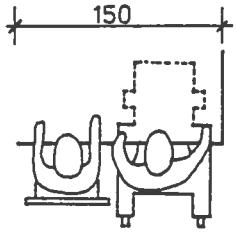
De part et d'autre d'un angle	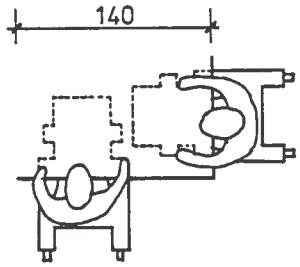	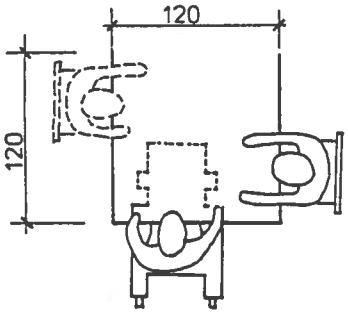
De part et d'autre de deux angles	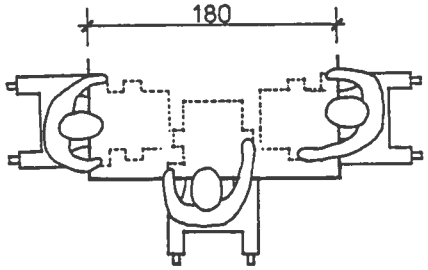	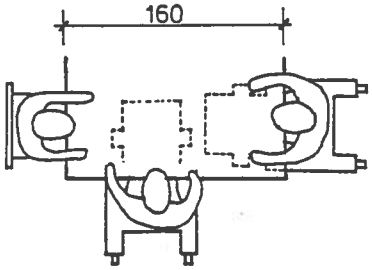
Tables rondes	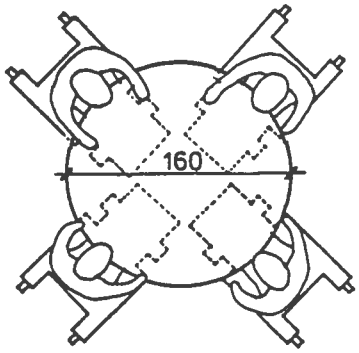	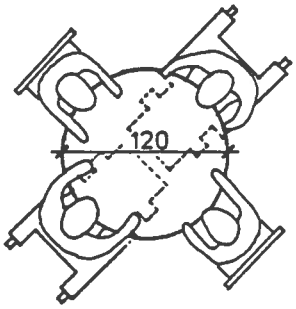

1 seule personne en fauteuil roulant = prescription minimale

A I R E S D ' E V O L U T I O N

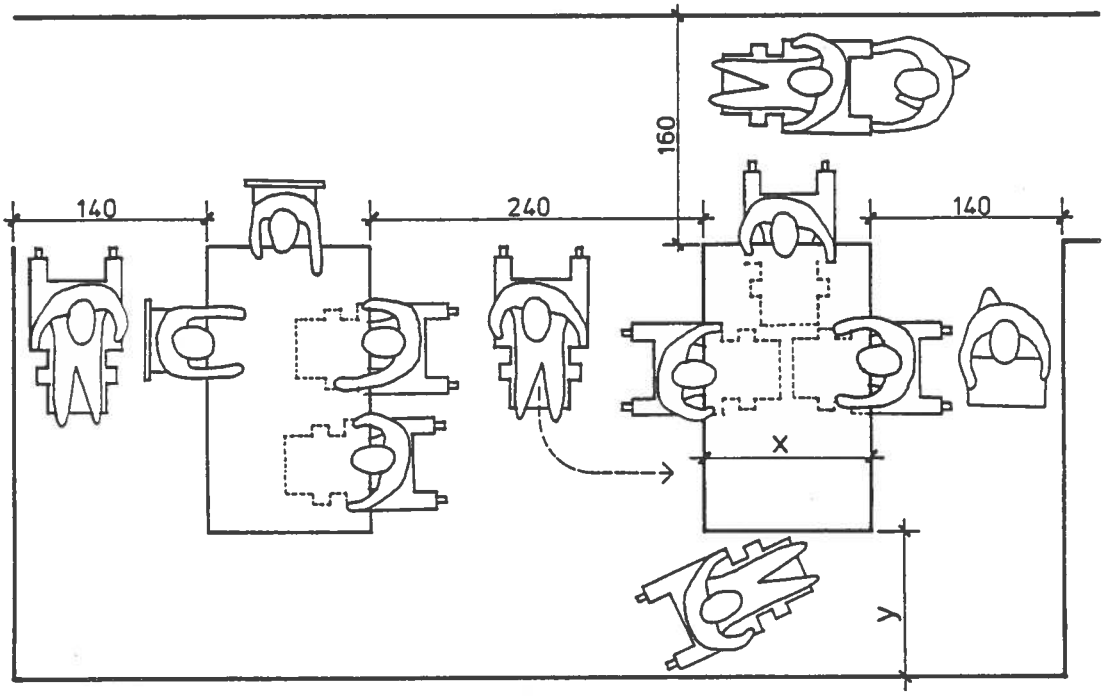

x	y
90 cm	min. 120 cm
120 cm	min. 100 cm

H A U T E U R D E S T A B L E S

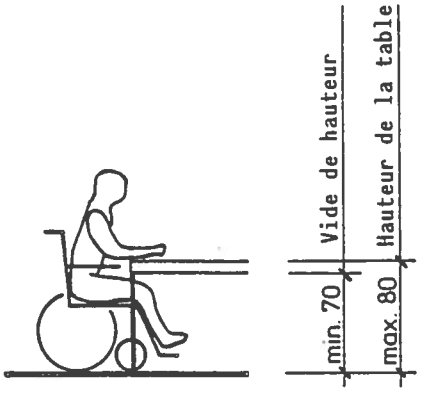

Collaboration entre services régionaux de consultation sur la construction adaptée aux handicapés / bureaux de conseils sur les moyens auxiliaires / centres d'ergothérapie

Dans le domaine de la construction adaptée aux personnes handicapées, il convient de faire la distinction entre:

1. la construction pour des utilisateurs handicapés qui ne sont pas connus d'avance. Ces réalisations doivent donc répondre aux besoins les plus divers = "globalement adapté aux personnes handicapées"
2. la construction ou l'adaptation en fonction d'une personne handicapée déterminée = "individuellement adapté à la personne handicapée"

Lorsqu'il s'agit de garantir "globalement" aux personnes handicapées l'accès et l'utilisation d'une construction, les prescriptions contenues dans les normes sont applicables. En revanche, elles ne jouent plus un rôle déterminant, dès qu'il faut tenir compte de facteurs "individuels". Dans ce cas, il convient de déterminer les besoins et possibilités individuels. Seul ce bilan permet de mettre au point une solution spécifiquement adaptée à la personne handicapée.
Actuellement, les services régionaux de consultation exercent, pour la plupart, en priorité dans le domaine de l'adaptation "globale". La recherche de solutions peut donc se faire en observant les prescriptions des bases techniques. La tendance à l'intégration des personnes handicapées se renforçant, on s'aperçoit cependant que le domaine "individuel" est en train de prendre une importance accrue, notamment dans le secteur du logement.

Individuellement adapté à la personne handicapée

Dans le domaine individuel, la recherche de solutions adéquates doit tenir compte, d'une part, de facteurs purement architecturaux, et, d'autre part, d'autres éléments d'importance non moins négligeable. Citons par exemple:
- l'utilisation de moyens auxiliaires complétant ou remplaçant les mesures architecturales
- l'évolution du handicap (handicaps progressifs!)
- les possibilités motrices et les données ergonomiques
- les possibilités de financement
- etc.

Dans certains cas, le conseiller en construction peut déterminer avec la personne concernée la solution qui lui convient le mieux. Souvent, le recours au conseiller en moyens auxiliaire, à l'ergothérapeute ou à l'assistant social est indispensable pour définir les mesures architecturales adaptées à la situation. Lorsque la personne handicapée n'est pas encore en contact avec ces spécialistes (par ex. ceux du centre pour paraplégiques), il convient de faire appel aux services régionaux.

Collaboration interdisciplinaire

Nous publions dans le présent bulletin la nouvelle liste des bureaux de consultation sur les moyens auxiliaires ainsi que celle des centres d'ergothérapie. Ces instruments sont là pour assister les conseillers en construction dans leur travail ainsi que pour les inciter à rechercher, grâce à la collaboration interdisciplinaire, des solutions individuellement adaptées à la personne handicapée.

./.

Ci-dessous, nous complétons les indications contenues dans les listes par quelques renseignements plus détaillés sur les bureaux de conseils sur les moyens auxiliaires et les centres d'ergothérapie.

Consultation sur les moyens auxiliaires

La Fédération suisse de consultation sur les moyens auxiliaires pour personnes handicapées et âgées (FSCMA) procure, par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, des informations et des conseils gratuits et neutres. La FSCMA offre à tous les intéressés une autre prestation: l'EXMA, exposition permanente de moyens auxiliaires à Oensingen/SO. Chacun y peut comparer et essayer différents types de moyens auxiliaires. L'EXMA fournit également des prospectus sur tous les modèles disponibles en Suisse.
La FSCMA est une association d'utilité publique dont sont membres toutes les grandes organisations d'aide et d'entraide pour les personnes handicapées.
Tous les conseillers en construction devraient se poser la question suivante: est-ce que je connais le responsable du bureau de conseils sur les moyens auxiliaires de ma région? Si la réponse est non, la liste ci-après pourra rendre de précieux services.

Centres d'ergothérapie

L'ergothérapie a pour fonction de stimuler les facultés et l'autonomie des personnes physiquement, mentalement ou psychiquement handicapées. Les ergothérapeutes peuvent être de bon conseil lorsqu'il s'agit d'adapter l'environnement architectural d'une personne handicapée. L'analyse des possibilités motrices et des conditions ergonomiques permet en effet de faire l'inventaire des difficultés que rencontre la personne handicapée dans divers domaines: déplacement, autonomie dans les actes quotidiens de la vie (par ex. hygiène corporelle), tenue du ménage, contacts avec l'entourage etc. Pour être réellement individuelle, une adaptation doit se baser sur toutes ces données.
Disposant de larges connaissances sur les handicaps, les ergothérapeutes devraient constituer le complément idéal des conseillers qui, par leur formation, sont souvent davantage familiarisés avec les problèmes architecturaux.
De nos jours, la plupart des hôpitaux et institutions disposent d'un service d'ergothérapie. La Croix-Rouge suisse a en outre créé tout un réseau de centres d'ergothérapie ambulatoire - centres auxquels les conseillers en construction peuvent faire appel avec profit. L'Association suisse des ergothérapeutes procure également renseignements et adresses à toute personne intéressée (cf. liste d'adresses ci-après).

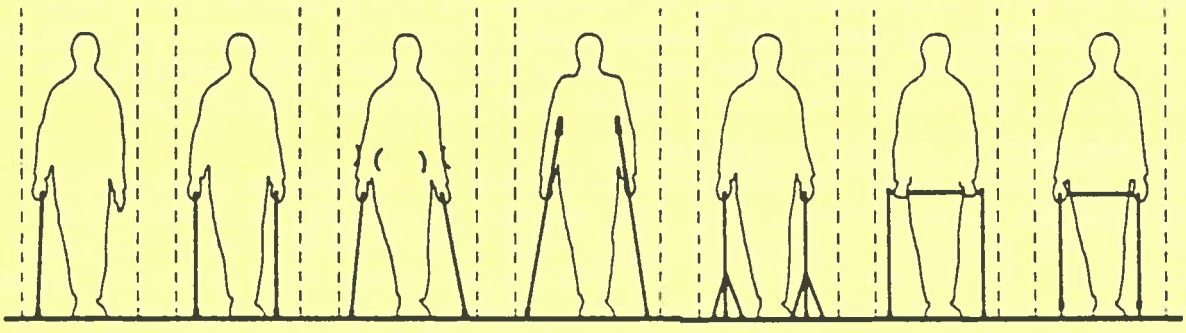

./.

Schweizerische Arbeitsgemeinschaft
Hilfsmittelberatung für Behinderte und Betagte

SAHB

Fédération Suisse de Consultation sur les
Moyens auxiliaires pour Personnes handicapées et âgées

FSCMA

ADRESSLISTE / LISTE DES ADRESSES / ELENCO DEGLI INDIRIZZI 18.11.1986

Schweizerische Geschäftsstelle / Secrétariat central / Segretariato centrale

SAHB, Neugrundstrasse 1, 8620 **Wetzikon** Tel./tél. 01 - 932 38 32
(Max Knecht)
ab 1.1.1987: Hofstrasse 105

Schweizerische Hilfsmittel-Ausstellung / Exposition suisse de moyens auxiliaires / Esposizione svizzera di mezzi ausiliari

Exma, Werkhofstrasse, 4702 **Oensingen** Tel./tél. 062 / 76 27 67
(Georges-Henri Wenger)

Oeffnungszeiten / Heures d'ouverture / Orario d'apertura:
Dienstag bis Samstag / mardi à samedi / martedi a sabato:
09.00 - 12.00 und/et/e 14.00 - 17.00

Regionale Beratungsstellen / Bureaux de conseils régionaux / Servizi regionali di consulenza

Besuche gegen Voranmeldung / Visites sur rendez-vous / Visite su appuntamento

FSCMA Servizio regionale di consulenza Tel./tél. 092 - 26 38 08
Via Geretta 3, Casella postale 1481 für/pour/per TI, Mesolcina
6501 **Bellinzona** (Kurt Bucher)
ab 1.1.1987: Via Cattori

FSCMA Bureau de conseil Tel./tél. 021 - 33 21 43
Isab. de Montolieu 98, 1010 **Lausanne** für/pour/per GE, VD, VS
(Arnold Haerri)

SAHB Hilfsmittel-Beratungsstelle Tel./tél. 062 - 76 28 68
Werkhofstrasse, 4702 **Oensingen** für/pour/per AG, BL, BS, SO
(Heinz Bossert)

SAHB Hilfsmittel-Beratungsstelle Tel./tél. 01 - 55 79 86
Forchstrasse 345, 8008 **Zürich** für/pour/per SH, TG, ZH
(Jakob Bertschinger)

Reparaturstellen / Services de réparations / Servizi di riparazione

FSCMA Service de réparation Plein soleil Tel./tél. 021 - 33 44 21
Isab. de Montolieu 98, 1010 **Lausanne**
(Jacquy Dubuis)

SAHB Hilfsmittel-Reparaturstelle VEBO Tel./tél. 062 - 78 81 78
Werkhofstrasse, 4702 **Oensingen**
(Peter Wyss)

SAHB Hilfsmittel-Reparaturstelle IWAZ Tel./tél. 01 - 933 01 81-90
Neugrundstrasse 4, 8620 **Wetzikon** intern 291
(Luigi Trebucchi)

SAHB Hilfsmittel-Reparaturstelle Balgrist Tel./tél. 01 - 53 22 00
Forchstrasse 340, 8008 **Zürich** intern 752
(Kurt Richter)

./.

ERGOTHERAPIE-ZENTREN DER SEKTIONEN DES SCHWEIZERISCHEN ROTEN KREUZES SRK
CENTRES D'ERGOTHERAPIE DES SECTIONS DE LA CROIX-ROUGE SUISSE CRS

Sektionen/séctions	Adressen/adresses	Tel./tél.
Baden	c/o Kantonsspital, 5400 Baden	056/84 32 22
Appenzell A.Rh.	c/o Pflegeheim Heinrichsbad 9100 Herisau	071/53 15 75
Basel-Land	4410 Liestal	061/91 63 49
Basel-Stadt	4052 Basel	061/42 54 40
Bern-Emmental	c/o Regionalspital, 3400 Burgdorf	034/22 66 69
Bern-Mittelland	Ambulante Ergotherapie, 3012 Bern	031/24 27 70
Bern-Oberland (Thun)	c/o Bezirksspital, 3600 Thun	033/22 30 70
Bern-Oberland (Spiez)	3700 Spiez	033/54 45 31
Fribourg	1700 Fribourg	037/22 63 51
Genève	1227 Genève	022/42 40 50
Glarus	c/o Kantonsspital, 8750 Glarus	058/63 11 21
Graubünden (Chur)	7000 Chur	081/27 37 25
Graubünden (Samedan)	7503 Samedan	082/ 6 46 76
Neuchâtel, Val-de-Ruz	2000 Neuchâtel	038/24 73 33
St. Gallen	9000 St. Gallen	071/24 05 22
Werdenberg-Sargans	9470 Buchs	085/ 6 45 15
Thurgau	c/o Pflegeheim, 8570 Weinfelden	072/22 66 66
Bellinzona	6500 Bellinzona-Ravecchia	092/26 39 06
Lugano	c/o Veccio Ospedale Civico 6900 Lugano	091/23 66 67
Unterwalden (Sarnen)	c/o Betagtenheim "Am Schärme" 6060 Sarnen	041/66 30 63
Unterwalden (Stans)	6370 Stans	041/61 50 64
Lausanne	1012 Lausanne	021/23 66 16
Lausanne (St-Légier)	1806 St-Légier	021/51 34 21
Zug	6300 Zug	042/31 53 88
Winterthur	8400 Winterthur	052/22 66 90
Zürich-Oberland	c/o Altes Spital, 8260 Wetzikon	01/930 42 24
Zürich	8006 Zürich	01/362 28 28

VERBAND SCHWEIZERISCHER ERGOTHERAPEUTEN / ASSOCIATION SUISSE DES ERGOTHERAPEUTES

Geschäftsstelle/secrétariat central		
Frau Erica Kuster	Hönggerstrasse 140, 8037 Zürich	01/ 42 31 53

Stand/état Juni/juin 1986

Zusammengetragen von der Schweizerischen Fachstelle für behindertengerechtes Bauen

VORM BAUEN . . .

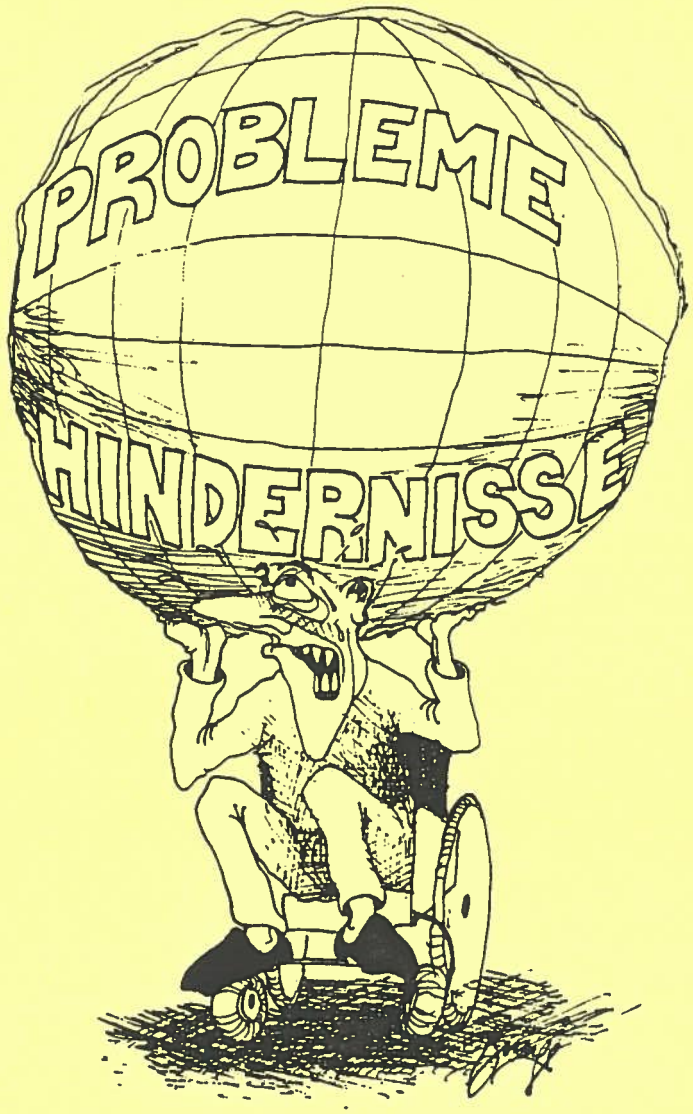

. . . SCHAUEN!

Avant de bâtir ... réfléchir. Telle est la traduction approximative du titre d'une brochure parue récemment en Autriche. Elle illustre, sous forme de dessins humoristiques, la norme de construction autrichienne, Önorm B 1600. Cet ouvrage renferme 28 dessins, présentant sous un jour original certains aspects de la construction adaptée, tels que, les aménagements extérieurs, l'accès aux bâtiments, les installations sanitaires etc. Les dessins sont accompagnés de courts textes (en allemand) faisant référence à la norme.

La brochure est l'oeuvre de l'architecte viennois J. Schobermayr qui la vend au prix de fr. 5.50. Son adresse est la suivante: Dr Johannes Schobermayr, Argentinienstr. 21/8, A-1040 Wien